

**Diplôme d'État Auxiliaire de Puériculture  
DE AP**

**Code RNCP**  
40743

**Code formation**  
46033105

**Niveau**  
4 – Bac

**Objectifs et contexte de la certification**

- **L'auxiliaire de puériculture** réalise des **activités d'éveil** et des **soins** adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au **bien-être**, à l'**autonomie** et au **développement de l'enfant**.
- Son rôle s'inscrit dans une **approche globale de l'enfant** et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.
- L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'**intégration sociale** d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.
- L'auxiliaire de puériculture travaille au sein d'une **équipe pluridisciplinaire** intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.
- La formation permettant l'obtention de la certification est dispensée par les IFAP agréés à cet effet. Elle est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de **dix-sept ans au moins** à la date d'entrée en formation.

**Activités visées**

En tant que professionnel de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

**Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :**

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

## Blocs de compétences

La formation est répartie en **5 blocs de compétences** pour un total de **770 heures de cours théoriques**, dont 77 heures de suivi de l'apprenti(e) :

- Accompagnement Pédagogique Individuel (35h dans les 3 premiers mois de la formation)
- Suivi Pédagogique Individuel (7h réparties sur la durée de la formation)
- Travaux Personnels Guidés (35h réparties au sein des différents modules)

### Bloc 1

#### Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

196  
heures

- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

### Bloc 2

#### Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

266  
heures

- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins ;
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne ;
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

### Bloc 3

#### Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

91  
heures

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ;
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

### Bloc 4

#### Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

35  
heures

- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ;
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

### Bloc 5

#### Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

105  
heures

- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités ;
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Le référentiel est disponible ici :

[www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40743/](http://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40743/)

## Modalités d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture, l'apprenti(e) doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles ont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.

L'évaluation des compétences acquises est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation. L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation théorique et en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

BC	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
1	Module 1. Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AP (147 h)	Étude de situation. Évaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 1 Bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale (28 h) Module spécifique AP	
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AP (21h)	
2	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AP (77h)	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Évaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AP (154h)	
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)	
3	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)	
4	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Évaluation des compétences en milieu professionnel
5	Module 9. - Traitement des informations (35h)	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée Évaluation des compétences en milieu professionnel
	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)	

## Allègements de Formation pour l'accès au DE AP

Les titres et diplômes concernés par les allègements sont :

- **CAP AEPE** : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.
- **DE AS** : Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (ancien référentiel relevant de l'arrêté du 22 octobre 2005 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021).
- **BAC PRO ASSP** : Baccalauréat professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne » option « A domicile » et option « En structure sanitaire, sociale ou médico-sociale » (arrêtés du 11 mai 2011).
- **BAC PRO SAPAT** : Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires » (arrêté du 22 août 2011).
- **ADVF** : Titre professionnel d'Assistant De Vie aux Familles (arrêté du 11 janvier 2021).
- **ASMS** : Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social (arrêté du 10 juillet 2020).
- **DE AES** : Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités « à domicile », « en structure collective », éducation inclusive et vie ordinaire »). Les titulaires des Diplômes d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (AMP) ou d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) sont titulaires de droit du DE AES 2016 ; DE AES (fusion des spécialités ; référentiel 2021).
- **ARM** : Certificat d'Assistant de Régulation Médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019).
- **AMBULANCIER** : Diplôme d'Etat d'Ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006).

## Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser pour l'accès au DE AP en fonction la certification déjà obtenue par le candidat

	Parcours de formation complet	CAP AEPE	DEAS 2005	DEAS 2021	BAC PRO ASSP 2011	BAC PRO SAPAT 2011	Titre Pro ADVF	Titre Pro ASMS	DEAES 2021	DEAES 2016 Spécialités	Diplôme ARM 2019	DE Ambulancier 2006
		Niveau 3	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 3
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	196	105	161	154	154	161	133	161	161	161	175	196
BLOC 2	266	266	98	70	266	266	231	266	196	245	189	176
BLOC 3	91	21	21				21	56	21	21	42	42
BLOC 4	35	35				35	35		21	35	35	21
BLOC 5	105	77	35			105	77	63		35	35	63
Formation clinique	770	595	420	420	525	770	595	595	595	595	595	595
Total formation théorique	770	581	392	301	497	644	574	623	476	574	553	575
Total cursus (théorie et clinique)	1540	1176	812	721	1022	1414	1169	1218	1071	1169	1148	1170

- Pour les cursus partiels, l'IFAP peut décider d'ajouter des heures d'API<sup>1</sup> supplémentaires à hauteur de 35 heures maximum.

1. API : Accompagnement Pédagogique Individualisé